

Cote du document: EB 2019/127/R.46
Point de l'ordre du 12 d)
Date: 13 août 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition d'acceptation de fonds supplémentaires de l'Australie

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Charlotte Salford
Vice-Présidente adjointe
Département des relations extérieures
et de la gouvernance
téléphone: +39 06 5459 2142
courriel: c.salford@ifad.org

Ronald Thomas Hartman
Directeur de la
Division de l'engagement, des partenariats et de la
mobilisation des ressources à l'échelle mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver l'acceptation de fonds supplémentaires de l'Australie à hauteur de 200 000 AUD et à autoriser le Président à négocier et à conclure un protocole d'accord entre le FIDA et le Gouvernement australien conforme en substance aux dispositions figurant en annexe du présent document.

Proposition d'acceptation de fonds supplémentaires de l'Australie

I. Contexte

1. Le Conseil d'administration est l'organe compétent pour statuer sur la question de l'acceptation de l'administration de fonds supplémentaires, ainsi que des conditions et restrictions y afférentes. Il a choisi de déléguer une partie de ce pouvoir au Président, s'agissant de recevoir et d'administrer les dons émanant d'une quelconque source pour financer des projets du FIDA en cours, et provenant d'États membres pour financer des études et des activités d'assistance technique à court terme liées aux opérations du FIDA, selon des modalités identiques à celles spécifiées dans les documents EB 86/28/R.47 et EB 87/30/R.28. L'Australie n'étant pas un État membre du FIDA, et du fait que la contribution proposée sous forme de fonds supplémentaires ne financera pas directement la mise en œuvre du programme de prêts et dons du FIDA, le Conseil d'administration est invité à accepter ces fonds supplémentaires de l'Australie aux fins d'aider les petits États insulaires en développement à préparer les contributions qu'ils soumettront en réponse à l'appel à propositions du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et à autoriser le Président à négocier et conclure un protocole d'accord dans ce but.
2. Le FIDA et le Gouvernement australien sont convenus de collaborer pour fournir un appui technique et financier à la République de Kiribati, à la République des Îles Marshall, aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon et aux Tuvalu afin que ces pays préparent leurs propositions. Celles-ci revêtent une importance stratégique en vue de remédier à la vulnérabilité climatique, d'améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire, et de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ("ne laisser personne de côté").
3. Les fonds de l'Australie aideront en outre le FIDA à s'acquitter de l'engagement qu'il a pris au titre de la Onzième reconstitution de ses ressources, visant à accroître son engagement dans les petits États insulaires en développement et son rôle d'assembleur de financements.
4. Le Gouvernement australien et le FIDA ont l'intention de signer un protocole d'accord (figurant en annexe) régissant la gestion des fonds fournis par l'Australie. Le protocole signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure. Un protocole d'accord constitue l'instrument juridique permettant de recevoir des fonds supplémentaires à concurrence de 500 000 USD.

II. Recommandation

5. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'acceptation de fonds supplémentaires de l'Australie à hauteur de 200 000 AUD et à autoriser le Président à négocier et à conclure un protocole d'accord entre le FIDA et le Gouvernement australien conforme en substance aux dispositions figurant en annexe du présent document.

OBJET: Protocole d'accord sur les fonds fournis par le Gouvernement australien au Fonds international de développement agricole (FIDA).

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de me référer à la décision prise par le Gouvernement australien de fournir des fonds supplémentaires au FIDA à hauteur de 200 000 AUD.

Ces fonds aideront le FIDA à concevoir des projets d'investissement dans une sous-région du Pacifique (Îles Salomon et pays du Pacifique Nord), propositions qui seront soumises pour financement au Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Cette contribution sera gérée conformément aux règles administratives et financières du FIDA applicables aux fonds supplémentaires. Le FIDA tiendra des registres et des grands livres séparés pour assurer la comptabilité des fonds versés par le Gouvernement australien. Tous les registres et rapports financiers se rapportant à cette contribution seront libellés en dollars des États-Unis. Pour faciliter le remboursement des frais d'administration, le FIDA déduira et retiendra pour son propre usage un montant égal à 8% du budget total disponible, auquel s'ajoutera la retenue des intérêts.

Les registres comptables se rapportant à la contribution seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit externe dans le cadre de la vérification des états financiers consolidés du FIDA, dont on extraira l'état annuel des dépenses relatives à la présente contribution. Les fonds seront convertis en dollars des États-Unis au taux du marché prévalant à la date de réception de la contribution. Dans les cent quatre-vingts (180) jours suivant la clôture de l'exercice (31 décembre), le FIDA communiquera au donateur le rapport financier relatif à la contribution, extrait des états financiers consolidés du Fonds.

Tout solde restant inutilisé à l'achèvement des activités et après liquidation de tous les engagements contractés aux termes du présent protocole sera restitué au Gouvernement australien.

Les deux parties conviennent qu'en cas de différend ou de litige né de l'exécution du présent protocole ou lié à celui-ci, tout sera mis en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable par voie de négociation directe. Dans le cas où aucun accord ne serait obtenu par la consultation ou la négociation, les parties peuvent prendre toutes les mesures appropriées pour régler tout litige, différend ou réclamation découlant du présent protocole par tout autre mode de règlement défini d'un commun accord.

Aucune disposition ne saurait être considérée comme une dérogation ou un élément portant atteinte aux privilèges et immunités du FIDA en vertu de l'Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies de 1947, de tout autre traité international ou convention internationale, ou de tout droit international coutumier.

La contribution sera versée en une seule tranche, en dollars des États-Unis, sur le compte bancaire suivant du FIDA:

Nom de la banque:	Wells Fargo Bank N.A., New York, États-Unis
Code d'acheminement:	026005092
Code SWIFT/BIC:	PNBPUS3N NYC
Nom du bénéficiaire:	IFAD CLG
Numéro de compte:	2000192008552

L'objet du versement sera précisé afin que le crédit puisse être reconnu à réception. Le FIDA accusera immédiatement réception des fonds par écrit.

Je vous saurais gré de confirmer votre acceptation en contresignant le présent protocole d'accord et en m'en adressant un exemplaire original à votre meilleure convenance. Une fois le présent protocole approuvé et contresigné, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires au versement des fonds sur le compte bancaire renseigné ci-dessus.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude au Gouvernement australien pour le soutien solide et continu qu'il apporte au FIDA.

Ronald Thomas Hartman
Directeur de la
Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation
des ressources à l'échelle mondiale

Contresigné au nom du Gouvernement australien:

Date: _____

Signature: _____